



Commune de MONTIRAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
Conseil Municipal du mardi 26 septembre 2023

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-six septembre** à **dix-huit heures et trente minutes**, les membres du Conseil Municipal de Montirat, se sont réunis en salle du Conseil, situé en territoire communal (conformément à l'article **L2121-7** du **CGCT**), sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles **L2121-10** et **L2121-11** du **CGCT**.

Étaient présents : M. PELIX, M. CONSTANS, M. LACUVE, MME AISSAOUI (**4 personnes**).

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : MME VASQUEZ, M. PINTO-RODRIGUES.

Étai(en)t absent(s) non excusé(s) : néant.

Pouvoir(s) : M. PINTO-RODRIGUES à M. PELIX

Monsieur le Maire, ayant constaté que le **quorum** était atteint, ouvre la séance.

Conformément à l'article **L2121-15** du **CGCT**, M. LACUVE est nommé(e) Secrétaire de séance et Mme DREUX est nommée, **auxiliaire** du Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Décision Modificative N° 1-2023 (**Délibération**) ;
- Demande de DETR 2024 (**Délibération**) ;
- Demande de subvention à Carcassonne Agglo au titre du fonds d'aide aux communes (**Délibération**) ;
- Questions diverses.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2023

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du **28 juin 2023** et demande aux membres du Conseil Municipal de l'approuver. Le compte-rendu de la séance du **28 juin 2023** **est approuvé à l'unanimité**, par l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents, apposant leur signature sur le procès-verbal.

II) Décision Modificative N° 1-2023 (Délibération)

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient d'effectuer le mouvement de crédits, tel que présenté ci-dessous :

Chapitre - compte	Fonctionnement	
	Dépenses	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
F.D 022-022	..	2869,37€
F.D 6533-65	..	1531,44€
F.D 65888-65	..	5099,19€
F.D 6411-012	700.00€	..
F.D 6450-012	8 800.00€	..
TOTAL	9 500.00€	9 500.00€

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés **DÉCIDE** :

- **D'AUTORISER** le virement de crédits tel que présenté ci-dessus.

III) Demande de DETR 2024 (Délibération)

Vu la délibération N° **12-2020** en date du **26 mai 2020**, portant sur la délégation du Conseil Municipal à son Maire et notamment son article **1^{er}** ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), afin de réaliser des travaux de « **Réfection des toitures et nefs transversales de l'église** », pour l'année 2024.

La commune de Montirat, dispose sur son territoire d'une église, dont les toitures sont détériorées et souhaiterait y effectuer des travaux de réfection.

Nature desdits travaux :

- Dépose d'une partie de la toiture ;
- Traitement des fuites ;
- Remplacement de charpente ;
- Pose et remplacement de tuiles ;
- Maçonnerie et reprise de maçonnerie.

Raison du projet :

En l'état, les toitures des nefs transversales de l'église, représentent un danger pour les administrés qui l'utilisent mais également, il est constaté que les toitures fuient par temps de pluie et menacent maintenant de s'effondrer.

La commune a pris un arrêté de fermeture de ce bâtiment, afin d'éviter tout accident.

Objectifs du projet :

Assurer la remise en état desdites toitures, afin que les utilisateurs y soient abrités et en sécurité.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés DÉCIDE DE ;

- **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire, afin d'engager les démarches pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024, pour la réalisation de ce projet.

IV) Demande de subvention à Carcassonne Agglo au titre du fonds d'aide aux communes (Délibération)

Vu la délibération N° 12-2020 en date du 26 mai 2020, portant sur la délégation du Conseil Municipal à son Maire et notamment son article 1^{er} ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de solliciter une subvention auprès de Carcassonne Agglo au titre du fonds d'aide aux communes, afin de réaliser des travaux de « Réfection des toitures et nefs transversales de l'église », pour l'année 2023.

La commune de Montirat, dispose sur son territoire d'une église, dont les toitures sont détériorées et souhaiterait y effectuer des travaux de réfection.

Nature desdits travaux :

- Dépose d'une partie de la toiture ;
- Traitement des fuites ;
- Remplacement de charpente ;
- Pose et remplacement de tuiles ;
- Maçonnerie et reprise de maçonnerie.

Raison du projet :

En l'état, les toitures des nefs transversales de l'église, représentent un danger pour les administrés qui l'utilisent mais également, il est constaté que les toitures fuient par temps de pluie et menacent maintenant de s'effondrer.

La commune a pris un arrêté de fermeture de ce bâtiment, afin d'éviter tout accident.

Objectifs du projet :

Assurer la remise en état desdites toitures, afin que les utilisateurs y soient abrités et en sécurité.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés DÉCIDE DE ;

- **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire, afin d'engager les démarches pour solliciter une subvention au titre du fonds d'aide aux communes, pour la réalisation de ce projet.

V) Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux chemin des Rougeats commenceront demain, le 27 septembre 2023.

Concernant le curage des ruisseaux, il informe être toujours dans l'attente du devis.

Vu l'état des finances de la commune, Monsieur le Maire propose de reporter pour 2024 la mise en place des deux ralentisseurs prévus au chemin de la madone.
Les membres du Conseil trouvent cela préférable.

Puisque les eaux pluviales vont être gérées indépendamment de l'assainissement Madame Aissaoui demande ce que l'on peut faire pour le mur de l'administré qui avait contacté Monsieur le Maire pour se plaindre des fortes coulées d'eau qui arrivent chez lui.

Monsieur le Maire l'informe qu'il faut attendre le retour du Cerema, qui doit reprendre contact avec la Mairie avant la fin de l'année.

Madame Aissaoui demande si nous pouvons relancer le Cerema pour faire avancer les choses, ce que Monsieur le Maire va faire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'agglomération n'a toujours pas fait de retour concernant l'assainissement, il propose de les relancer une fois l'acte de vente passé entre les deux administrés.

En effet, le terrain utilisé pour l'assainissement serait mis à disposition par un administré qui est en train de l'acquiescer, il faut donc attendre la fin de la vente.

Monsieur le Maire fait ses propositions de projet pour 2024 :

- Pose de deux ralentisseurs chemin de la madone
- Curage du ruisseau de la madeleine

Monsieur Lacuve a fait faire des devis chez Nougaret et Jeff de Bruges pour les chocolats de fin d'année qui seront offerts aux administrés.

Le devis chez Nougaret est le plus élevé.

Madame Aissaoui trouve pertinent de favoriser Nougaret afin de faire travailler les producteurs locaux.

Monsieur Lacuve va donc tenter de négocier avec Nougaret.

Monsieur le Maire informe que les horaires d'ouverture de la Mairie vont changer puisque la nouvelle secrétaire travaille sur deux communes assez éloignées l'une de l'autre. Cela permettra de mutualiser les jours de présence et ainsi les trajets.

Ce changement interviendra à partir du 02 octobre 2023.

Heures d'ouverture :

- Lundi de 13h15 à 16h15
- Mardi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h30
- Jeudi de 8h00 à 12h00

Monsieur Constans souhaite vendre la tractopelle de la commune, car cela revient trop cher en réparation. Il souhaite en reparler au prochain conseil en présence de tous les conseillers municipaux.

Madame Aissaoui demande si nous avons des nouvelles pour la fibre, car il y a un poteau qui n'a pas pu être utilisé, non câblé car trop prêt du poteau EDF. Elle demande donc si les personnes proches de ce poteau vont être raccordées.

Monsieur le Maire précise qu'un poteau a été rajouté juste en face de ce poteau non raccordé, donc cela ne devrait pas poser problème.

Madame Aissaoui indique que les administrés peuvent vérifier l'éligibilité du raccordement sur cartographie orange, ils pourront y voir leur maison et il faut qu'un « F » soit noté pour être éligible.

Monsieur le Maire demande à Madame Aissaoui de retirer les administrés ayant déménagé, de la liste de diffusion du télé alerte.

Madame Aissaoui demande de ne plus autoriser l'actualisation de la base de données du télé alerte, car cela met tout le monde, même les administrés qui n'ont pas signé la convention d'autorisation. Cela crée également des doublons et oblige Madame Aissaoui à faire un tri.

Monsieur le Maire précise qu'il n'était pas au courant que Madame Aissaoui avait refusé l'actualisation pour l'année 2022.

Madame Aissaoui indique que le système de communication sur le site de la Mairie, avec une diffusion le 15 et le 30 du mois est plus fluide.

Cela permet de fluidifier les informations mises sur le site et permet aux administrés de ne pas être perdus dans le flux d'information.

Madame Aissaoui demande pourquoi il y a un tas de sable et une grande planche près des composteurs.

Monsieur le Maire lui indique que cela vient des travaux de maçonnerie qui sont en cours au niveau du cimetière pour l'évacuation de l'eau, ils ont été déposés là le temps de finir les travaux.

Monsieur le Maire va leur demander de les retirer au plus vite.

Madame Aissaoui a pris des photos de l'intérieur des composteurs et elle a constaté qu'ils étaient vides, donc peu utilisés.

Elle demande si, comme indiqué au précédent conseil, il est possible de déplacer les composteurs pour les mettre à droite du lavoir ou à droite des jardins.

Monsieur le Maire l'informe que cela risque d'être compliqué, car l'emplacement de base était la meilleure option. Monsieur le Maire propose de recontacter Monsieur Calvayrac (le maître composteur) pour prendre rendez-vous et voir avec lui et Madame Aissaoui les possibilités pour déplacer les composteurs.

Monsieur Constans précise qu'au niveau des lavoirs cela penche beaucoup et qu'il sera difficile de passer en voiture.

Madame Aissaoui indique ne pas apprécier le panneau d'information (notice explicative pour le compostage) au niveau des composteurs qui fait déchetterie.

Le fait de mettre des pierres sur les composteurs pour empêcher le vent de soulever le cache ne lui plaît pas.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, Monsieur le Maire clôture la séance, qui est donc levée à **19h20**.

La prochaine réunion n'est pas encore déterminée.

Signatures :

Maire
M. PELIX Jean-Pierre



Conseillère Municipale
Mme AISSAOUI Isabelle

1^{er} Adjoint au Maire
M. CONSTANS Jean-Pierre

Conseillère Municipale
Mme VASQUEZ Manon

2^{ème} Adjoint au Maire
M. LACUVE François

Conseiller Municipal
M. PINTO-RODRIGUES Antonio